SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

Nom de l'Autorité contractante : **Mairie de Cobly**

Objet *:* Délimitation et aménagement du couloir de passage des animaux des campements vers les points d'eau au profit de la communauté de Datori dans la commune de Cobly.

Référence SIGMAP *:* T_ST_119874

AAO N° 64-2/005/MCC/SE/PRMP-SPMP

Identification de la procédure : Appel d'offre ouvert national

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version 1 de la commune Cobly publié sur le portail web des marchés publics du Bénin (SIGMAP) le 16 février 2026.

2. La mairie de Cobly a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds COSO exercice 2025 afin de financer le projet **d'aménagement de la cohérence, de l'équilibré durable du territoire communal**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de délimitation et aménagement du couloir de passage des animaux des campements vers les points d'eau au profit de la communauté de Datori dans la commune de Cobly.

3. La mairie de Cobly sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux suivant : la délimitation et aménagement du couloir de passage des animaux des campements vers les points d'eau au profit de la communauté de Datori dans la commune de Cobly.

Les travaux sont repartis en un (01) lot et se présentent comme suit :

- Délimitation et aménagement du couloir de passage des animaux des campements vers les points d'eau au profit de la communauté de Datori dans la commune de Cobly.

NB : Lorsque plusieurs montants économiques déterminés au terme de l'évaluation financière, sont identiques pour plusieurs, le premier déposant sera privilégié.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises :

- **Capacité technique et expériences**

  - Être une entreprise ou groupement d'entreprises régulièrement constituée et exerçant dans le domaine des BTP ou Génie Civil, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;

avoir exécuté en tant qu'entreprise, groupement d'entreprises, ou sous-traitant au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours (2026), au moins un (01) marché d'aménagement et de délimitation de couloir de passage ou aménagement d'infrastructures agropastorales, de montant Hors Taxes au moins égal à quarante-deux millions (42 000 000) FCFA, justifié par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution assorties de contrats (page de garde, page de signature et page portant le montant en copie simple) ou des procès-verbaux de réception provisoire signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'états ou mixtes, représentant ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

- Critère de personnel :
  - Disposer par lot d'un personnel clé dont les profils, les qualifications et les expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de sous-section C critère d'évaluation et de qualification ;
  - (Voir informations détaillées au point 5 de la sous-section C : critère d'évaluation et de qualifications du présent dossier d'appel d'offres).

- Critère de matériel :
  - Disposer par lot du matériel conforme à celui indiqué au point 6 de la sous-section C critère d'évaluation et de qualifications.
  - (Voir informations détaillées au point 6 de la sous-section C : critère d'évaluation et de qualifications du présent dossier d'appel d'offres)

BON A LANCER
COMMUNE DE COBLY

- Capacité financière :

- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2023, 2024 et 2025), un chiffre d'affaires annuel moyen des activités d'aménagement des couloirs de passage et aménagement agropastoraux d'au moins égal à cinquante-un million (51 000 000) Francs CFA Hors Taxes, justifiés par les états financiers fournis dans la forme prescrite par le point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de vingt et quatre millions (24 000 000) Francs CFA Hors Taxes, justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée ayant un correspondant au Bénin.

NB : Les attestations de bonne fin d'exécution/procès-verbaux de réception comporteront la référence du marché similaire.

Les critères de qualification d'ordre financier (chiffre d'affaires annuel moyen et attestation de capacité sont cumulatifs).

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise ou groupement d'entreprises régulièrement constituée et exerçant dans le domaine des BTP ou Génie Civil, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;

- critère de personnel :
  - Disposer par lot, d'un personnel clé et d'un personnel d'encadrement dont les profils, qualifications et expériences doivent être conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous-section C : critères d'évaluation et de qualifications.
  - (Voir informations détaillées au point 5 de la sous-section C : critère d'évaluation et de qualifications du présent dossier d'appel d'offres)

- Critère de matériel :
  - Disposer par lot du matériel conforme à celui indiqué au point 6 de la sous-section C : critère d'évaluation et de qualifications.
    (Voir informations détaillées au point 6 de la sous-section C : critère d'évaluation et de qualifications du présent dossier d'appel d'offres)

- Capacité financière :
  - Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence devront produire les états financiers de leurs années d'existence, dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2 ;
  - disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits à hauteur de vingt et quatre millions (24 000 000) Francs CFA Hors Taxes, justifié par une attestation d'une banque ou une institution financière agréée ayant un correspondant au Bénin.

- Critère de l'attestation de risques professionnels :

Produire une attestation d'assurance de risques professionnels indiquant l'objet du marché et de montant de cinquante-quatre millions quatre cent quarante et un mille cent quarante-deux (54 441 142) Francs CFA, délivrée par une compagnie d'assurance agréée en République du Bénin.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution est de quatre (04) mois au plus tôt et cinq (05) mois au plus tard pour chaque lot, à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencer les travaux.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier

d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur KARIMOU Ibrahim, Personne Responsable des Marchés Public ; Email : **prmp.cobly@mairie.bj** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics **Bureau de la Mairie de Cobly, au Quartier Kètouokè route de Datori**, **téléphone 01 97 20 98 77,** tous les jours ouvrables de 08heures à 12heures 30 minutes , les matins et de 14heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT +1), tous les soirs.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du **22/06/2026**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur une simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sise au **Bureau de la Mairie de Cobly, au Quartier Kètouokè route de Datori**, **téléphone 01 97 20 98 77**. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier. Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : au secrétariat permanent des marchés publics sise à l'hôtel de ville de Cobly 2ème **Bureau à gauche situé dans le couloir de l'aile gauche, Quartier Kètouokè route de Datori**, au plus tard le **15/07/2026** à 10 heures (heure locale «GMT+1 »). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**.

Les offres qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après salle de réunion de la mairie de Cobly, le **15/07/2026** à 10heures 30 minutes (heure locale « GMT+1 »).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de quatre-cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent dix-neuf (494 919) Francs CFA. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres appuyée de l'attestation d'identification des MPME délivrée par l'Agence de Développement des Petites et moyennes Entreprises (ADPME).

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

Cobly, le 22 juin 2026
La Personne responsable des marchés publics,



Ibrahim KARIMOU

